

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Objet : Fonction de vérification de bonne marche de l'ICUC Cascadia

Modèles concernés : certains modèles de véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 3 mai 2016 et le 11 juillet 2018, équipés d'un certain type d'ICUC.

Renseignements généraux

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité reliée à la sécurité des véhicules à moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 49 435 véhicules.

Sur certains véhicules, dans certaines conditions, si le contact est coupé puis remis rapidement, le bloc d'instruments communs (ICUC) n'est pas en mesure d'effectuer une vérification des ampoules au démarrage, comme l'exigent les modules FMVSS 121/système de freinage antiblocage (ABS) et 136/système de contrôle de stabilité électronique (ESC).

Un tel ICUC sera reprogrammé de manière à ce qu'il puisse effectuer une vérification des ampoules chaque fois que la clé de contact est tournée sur la position ON (Contact mis). Le système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) sera également remplacé, si nécessaire.

DEUXIÈME RÉVISION : Des instructions pour le travail à effectuer ont été fournies et un SRT alloué pour les véhicules nécessitant le remplacement du module ECU de leur système TPMS.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

IMPORTANT : Le fichier de configuration actuelle du module ECU du système TPMS doit être sauvegardé avant d'installer un module ECU de système TPMS neuf.

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de pièces(s), figurant dans la liste ci-dessous, auprès de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre établissement concessionnaire a commandé un ou des véhicules ciblés par la campagne numéro FL780B, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL780B

Numéro de campagne	Numéro de pièce	Description de la pièce	Qté.
FL780B	BW 200 0229N	TPMS ECU, FPT	1 chacune

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Numéro de campagne	Numéro de pièce	Description de la pièce	Qté.
FL788AB	WAR260	BLANK COMPLETION STICKER	1 chacune

Table 1

Pièces retirées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces retirées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces retirées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL780A	Reprogrammation de la fonction de l'ICUC de vérification des ampoules	0,3	996-R051A	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation
FL780B	Reprogrammation de la fonction de l'ICUC de vérification des ampoules, remplacement du système TPMS	0,9	996-R051C	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation
FL780AB	Reprogrammation des dispositifs incompatibles (réclamer un SRT optionnel pour chaque dispositif incompatible, jusqu'à 10)	0,2	996-R051B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Table 2

IMPORTANT : Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Autorisation FTL, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (**FL780-A** ou **FL780-B**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL780-000**.
- Dans le champ Main-d'œuvre, commencez par saisir le temps normalisé de réparation (SRT) approprié, comme indiqué dans le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **003-006-016** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- États-Unis et Canada — Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

- Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est admissible à un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
- Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
- Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
- Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
- Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la préapprobation.
- Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'est pas déjà terminée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties sur le site Web DTNACconnect.com/WSC ou appeler le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaires. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire international.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, comme modifiée (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Juillet 2019
FL780AB
NHTSA n° 18V-491
Transport Canada n° 2018-387
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : Fonction de vérification de bonne marche de l'ICUC Cascadia

Avis destiné à nos clients américains : Cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Daimler Trucks North America LLC (DTNA), au nom de sa division de camions Freightliner, a déterminé qu'une défectuosité reliée à la sécurité des véhicules automobiles existe sur certains modèles de véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 3 mai 2016 et le 11 juillet 2018, équipés de certains blocs d'instruments communs (ICUC).

Sur certains véhicules, dans certaines conditions, si le contact est coupé puis remis rapidement, le bloc d'instruments communs (ICUC) n'est pas en mesure d'effectuer une vérification des ampoules au démarrage, comme l'exigent les modules FMVSS 121/Système de freinage antiblocage (ABS) et 136/système de contrôle de stabilité électronique (ESC).

Un tel ICUC sera reprogrammé de manière à ce qu'il puisse effectuer une vérification des ampoules chaque fois que la clé de contact est tournée sur la position ON (Contact mis). Le système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) sera également remplacé, si nécessaire.

Veillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, consultez le site www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com. À l'onglet « Menu », sélectionnez « Contact », faites défiler les options vers le bas jusqu'à « Find a Dealer » (Rechercher un concessionnaire), puis sélectionnez la marque appropriée. La modification concernant le rappel prend entre une et trois heures environ et sera effectuée sans aucuns frais pour vous.

Vous pourriez être responsable de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq jours ouvrables. Si vous avez payé les réparations liées au problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible à un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Avis destiné à nos clients américains : Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyer un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou visiter le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyer un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

**Juillet 2019
FL780AB
NHTSA n° 18V-491
Transport Canada n° 2018-387
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ**

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** les réparations liées au problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir les documents originaux ou des copies lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé les réparations
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule
- Le coût total réclamé pour les réparations
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit)

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : Fonction de vérification de bonne marche de l'ICUC Cascadia

Modèles concernés : certains modèles de véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 3 mai 2016 et le 11 juillet 2018, équipés d'un certain type d'ICUC.

DEUXIÈME RÉVISION : Des instructions pour le travail à effectuer ont été fournies et un SRT alloué pour les véhicules nécessitant le remplacement du module ECU de leur système TPMS.

Mise à jour du logiciel de l'ICUC et remplacement du module ECU de leur système TPMS

IMPORTANT : Le fichier de configuration actuelle du module ECU du système TPMS doit être sauvegardé avant d'installer un module ECU de système TPMS neuf. Avant d'exécuter cette procédure, assurez-vous de documenter et de commencer par résoudre les conditions ou les codes d'anomalie existants.

Lors de l'utilisation de DiagnosticLink pour effacer puis restaurer des logiciels, il est recommandé de configurer DiagnosticLink pour qu'il ne se connecte qu'aux modules « par défaut » et de conserver cette configuration, sauf si vous devez vous connecter manuellement à la plateforme télématique commune (cTP). Les modules par défaut permettent à DiagnosticLink de se connecter uniquement aux modules nécessitant d'effacer puis restaurer leur logiciel, et d'ignorer des éléments tels que la plateforme cTP ou le capteur d'angle de braquage.

Pour effectuer cette modification dans DiagnosticLink :

- À partir du haut, cliquez sur « Tools » (Outils), puis sélectionnez « Options » (Options) dans le menu déroulant

Localisez, puis sélectionnez l'onglet « Connection » (Connexion).

Cliquez sur la case « Select Defaults » (Sélectionner les valeurs par défaut) sur le côté droit de l'onglet, puis cliquez sur « Apply » (Appliquer)

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL780 indiquant ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base se trouve généralement sur la portière côté passager, à environ 12 pouces (30 cm) en dessous du loquet de la portière. Si un autocollant est présent, aucune intervention n'est requise. Si aucun autocollant n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Garez le véhicule sur une surface uniforme, serrez le frein de stationnement et arrêtez le moteur. Calez les roues.
3. Connectez le véhicule à DiagnosticLink. Assurez-vous que DiagnosticLink est mis à jour à la dernière version, 8.10. Pour mettre à jour DiagnosticLink, sélectionnez « Update » (Mise à jour) dans le menu déroulant sous « Tools » (Outils). Reportez-vous à la [figure 1](#).

Juillet 2019
FL780AB
NHTSA n° 18V-491
Transport Canada n° 2018-387
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

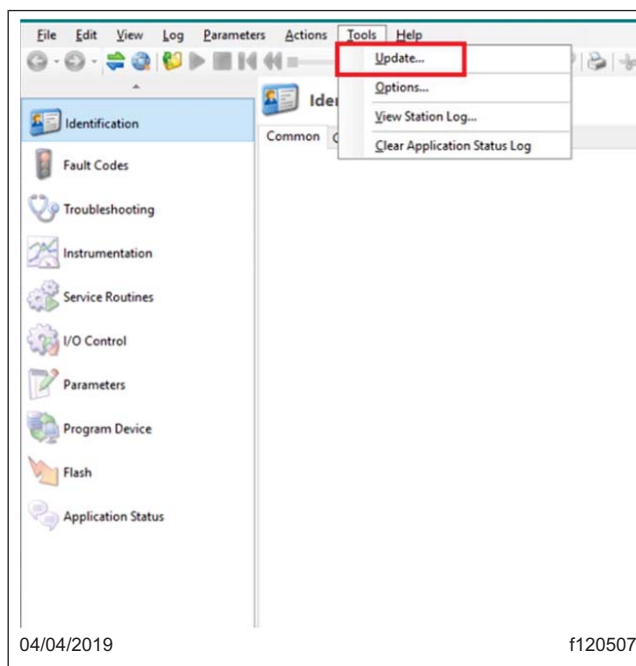


Fig. 1, Mise à jour de DiagnosticLink avec la dernière version

REMARQUE : S'il n'y a aucune demande et aucun téléchargement n'est attendu, ignorez l'étape 4.

4. Naviguez à « Program Device » (Programmer l'appareil), puis cliquez sur « Connect to server » (Se connecter au serveur). Reportez-vous à la [figure 2](#).
5. Naviguez à l'onglet « Parameters » (Paramètres), puis attendez que chaque appareil lise les paramètres.
6. Naviguez à « Program Device » (Programmer l'appareil). Ajoutez le NIV, cliquez sur « Connect to server » (Se connecter au serveur), puis appuyez sur « Next » (Suivant).

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

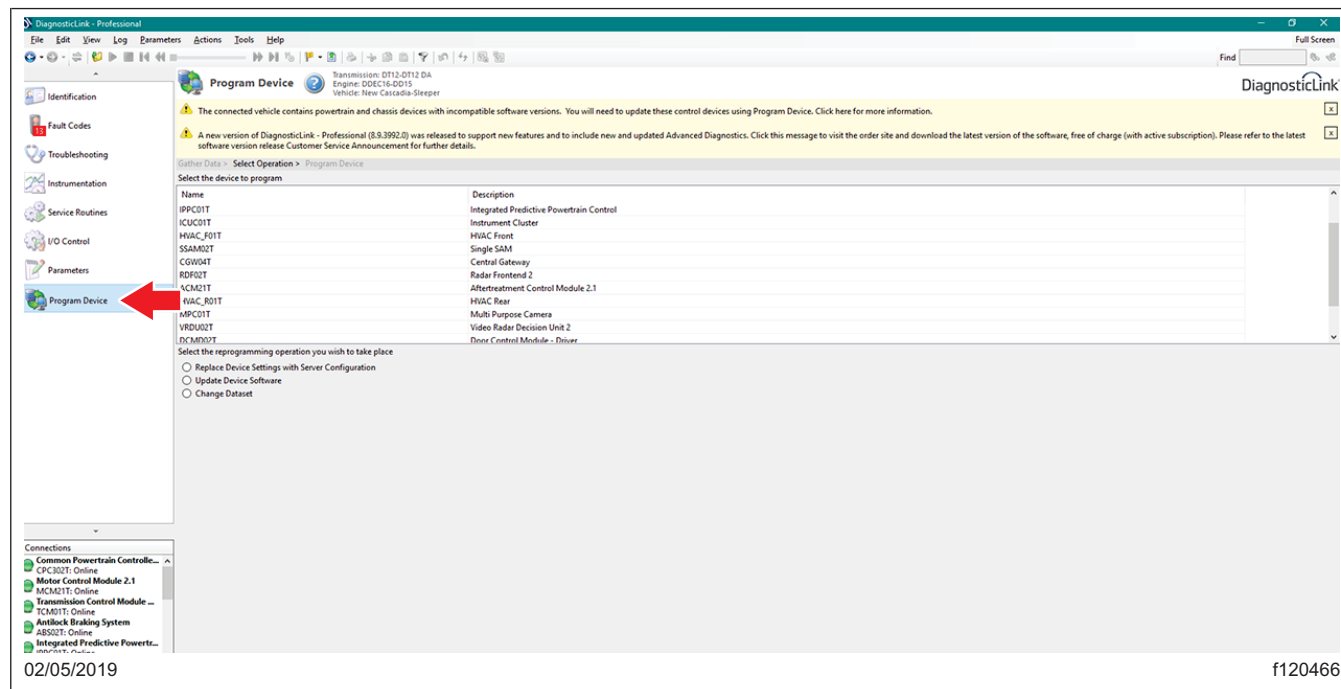


Fig. 2, Panneau « Program Device » (Programmer l'appareil) de DiagnosticLink

7. Choisissez l'ICUC (ICUC01T) dans la liste « Select the device to program » (Sélectionner l'appareil à programmer).
8. Sélectionnez « Newest » (Le plus récent) dans la liste « Settings » (Paramètres), puis appuyez sur « Next » (Suivant). Un message peut apparaître, indiquant que le logiciel sélectionné ICUC1T n'est pas compatible avec d'autres appareils connectés et que les combinaisons de logiciels permettant la compatibilité de ces appareils ne sont pas disponibles pour cet appareil. Ce message peut apparaître si la plateforme cTP est connectée. Comme indiqué précédemment dans les instructions, assurez-vous que la plateforme cTP n'est pas connectée. Si ce message s'affiche, il est acceptable de cliquer sur « OK » (OK) et de contourner l'avertissement si vous connaissez la raison pour laquelle vous pouvez contourner ce message. Si vous êtes un concessionnaire et avez besoin d'assistance supplémentaire concernant ce message, contactez le centre d'assistance à la clientèle (CAC). Les flottes sont invitées à contacter leur réseau d'assistance habituel.
9. Consultez la page des données, afin de confirmer le **NIV** et l'appareil à programmer, puis appuyez sur « Start » (Commencer).
10. Lorsque la programmation est terminée, la page affiche « The device was successfully programmed » (L'appareil a été programmé avec succès). Appuyez sur « Finish » (Terminer).

IMPORTANT : Une fois la programmation terminée, il arrive que le message suivant apparaisse dans DiagnosticLink : « The connected vehicle contains powertrain and Chassis devices with incompatible software versions, you will need to update these control devices using Program Device. Click here for more information. » (Le véhicule connecté contient des appareils de groupe motopropulseur ou de châssis dont la version du logiciel est incompatible. Commencez par mettre à jour ces appareils de commande dans le panneau « Program Device » (Programmer l'appareil). Cliquez ici pour plus de renseignements.). Si ce message s'affiche, passez à l'étape 11. Sinon, passez à l'étape 14.

11. Cliquez sur le message de la bannière. Reportez-vous à la [figure 3](#).

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

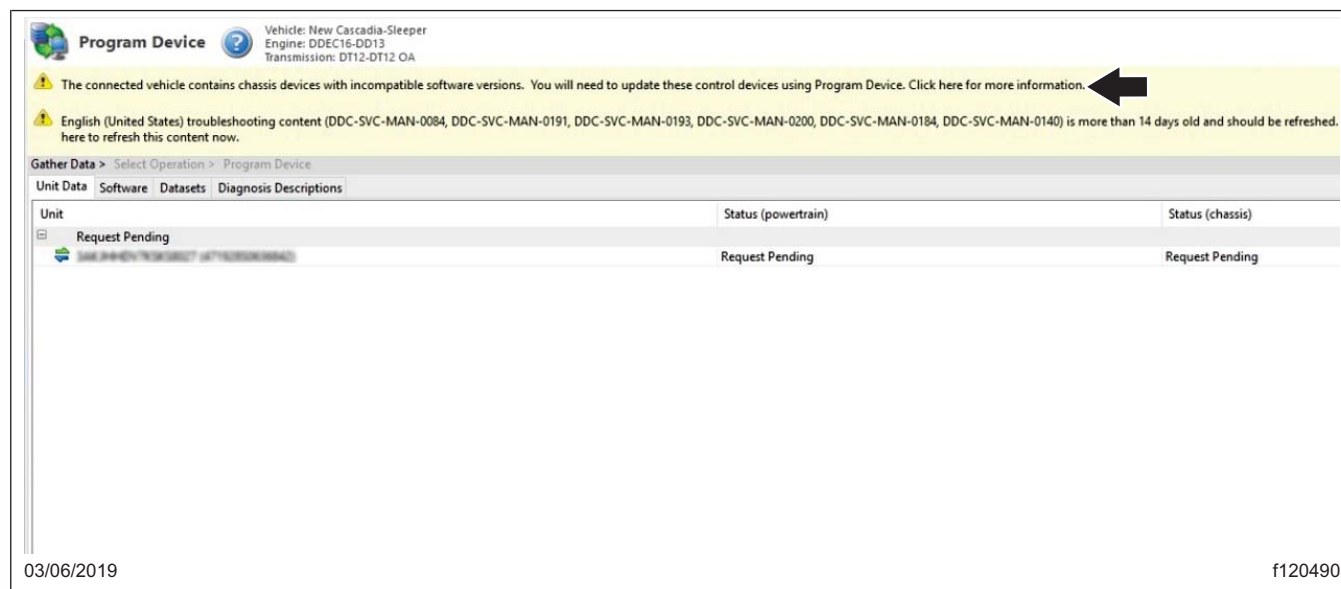


Fig. 3, Clic sur le message de la bannière

12. Imprimez ou effectuez une capture d'écran des modules ECU incompatibles. Reportez-vous à la [figure 4](#).

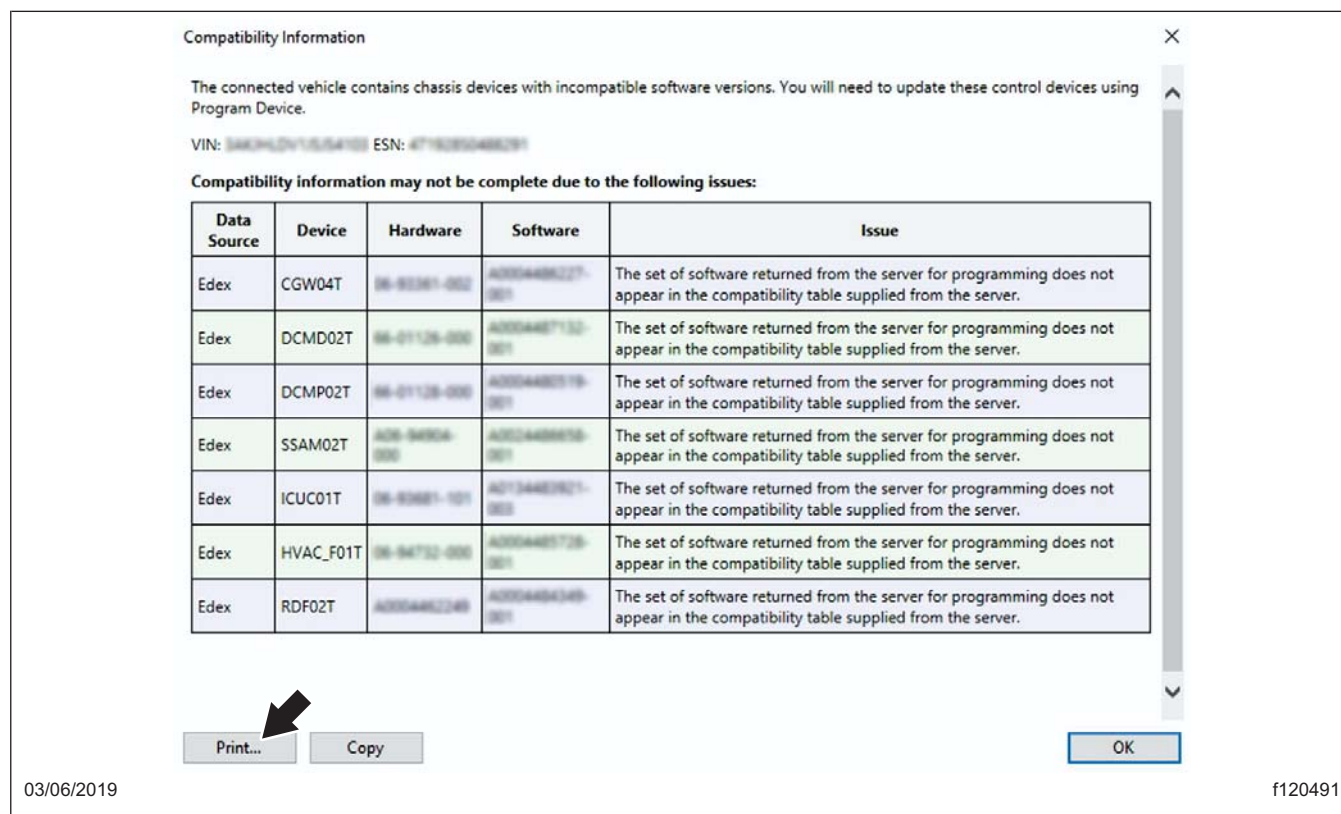


Fig. 4, Impression de la liste des modules ECU incompatibles

13. Programmez tous les dispositifs indiqués comme incompatibles à l'étape 12.

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

14. Placez la clé de contact à la position OFF (Contact coupé), débranchez DiagnosticLink, puis attendez une minute.

IMPORTANT : Après une programmation, il peut arriver que des codes d'anomalie deviennent activés et que des modules ECU ne se connectent pas automatiquement. Couper puis remettre le contact peut effacer les anomalies et reconnecter les divers ECU en cause. Reportez-vous au manuel du système électrique et au manuel de dépannage du véhicule (en anglais) pour dépanner les codes d'anomalies qui restent actifs après avoir coupé puis remis le contact

15. Coupez et remettez le contact 3 fois, en attendant 30 secondes à chaque fois avant de remettre le contact.

16. Tournez la clé de contact en position ON (Contact mis), puis connectez le véhicule à DiagnosticLink.

17. Naviguez à « Actions » (Actions), puis sélectionnez « ICUC Automatic Configuration » (Configuration automatique de l'ICUC). Cliquez sur « Start » (Commencer).

18. Placez la clé de contact en position OFF (Contact coupé), débranchez DiagnosticLink, puis attendez une minute.

19. Tournez la clé de contact en position ON (Contact mis), puis connectez le véhicule à DiagnosticLink. Effacez les anomalies inactives et résolvez les anomalies actives.

20. Déconnectez le véhicule de DiagnosticLink.

21. Vérifiez le bon fonctionnement de la vérification de bonne marche de l'ICUC en coupant puis remettant le contact rapidement (clé en position OFF [Contact coupé] moins de 3 secondes), puis vérifiez que la vérification de bonne marche de l'ICUC est amorcée.

22. Pour les véhicules concernés par la campagne FL780B, passez à l'étape suivante. Pour les véhicules concernés par la campagne FL780A, passez à l'étape 35.

REMARQUE : Les étapes 23 à 34 s'appliquent aux véhicules concernés par la campagne FL780B qui nécessitent le remplacement du module ECU du système TPMS.

23. Pour lire et enregistrer la configuration actuelle du module ECU du système TPMS, téléchargez les fichiers « DTNA ECUSwap » disponibles au lien suivant : http://www.smartire.com/downloads/DTNA_ECUSwap.zip. Lorsque le lien est cliqué, l'utilisateur est invité à sauvegarder le fichier zip DTNA_ECUSwap sur son ordinateur, puis à extraire tous les fichiers du fichier zip.

REMARQUE : Le fichier zip contient également des renseignements supplémentaires (en anglais) sur la présente procédure, dans le fichier « TPMS ECU Configuration Transfer Instructions ».

24. Une fois l'extraction du fichier terminée, ouvrez le fichier « DTNA_ECUSwap.exe » et appuyez sur « Start ECU Replacement » pour lancer le processus de configuration du module ECU. Mettez le contact et connectez votre ordinateur portable au véhicule, puis suivez les instructions pour lire et sauvegarder la configuration actuelle du module ECU du système TPMS.

25. Lorsque la configuration du module ECU est terminée, le message suivant s'affiche : « The ECU configuration has been read. You may now replace the ECU with Part Number 200.0229. Please leave this window open until ECU has been replaced. Ensure power to ECU has been applied for at least 10 seconds and press OK. » (La configuration du module ECU a été lue. Vous pouvez maintenant remplacer le module ECU avec le numéro de pièce 200.0229. Veuillez laisser cette fenêtre ouverte jusqu'à ce que le module ECU ait été remplacé. Assurez-vous que le module ECU est sous tension pendant au moins 10 secondes, appuyez sur OK.)

26. Coupez le contact, puis débranchez la batterie.

27. Retirez le pare-chocs avant pour accéder au récepteur du module ECU du système TPMS, qui est monté sous le support de moteur avant. Reportez-vous à la section 31.02, sujet 100 du manuel d'atelier du véhicule (en anglais) pour obtenir des instructions.

28. Déconnectez le faisceau de câblage et le câble d'antenne du récepteur du module ECU du système TPMS. Reportez-vous à la **figure 5**.

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

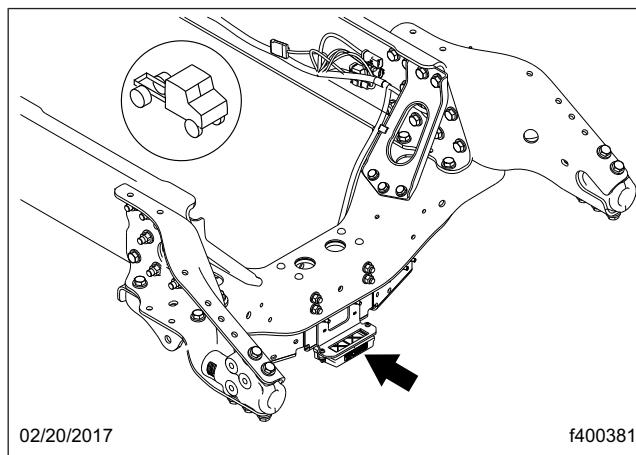


Fig. 5, Récepteur du module ECU du système TPMS

29. Retirez les deux vis d'assemblage à tête à épaulement M6 x 1, puis retirez le récepteur du module ECU du système TPMS.
30. Utilisez les trous de boulons existants et les deux vis d'assemblage à tête à épaulement M6 x 1 pour fixer le nouveau récepteur du module ECU du système TPMS sur le véhicule. Serrez les vis d'assemblage entre 79 et 158 N·cm (entre 7 et 10 lb·po).
31. Avec le contact coupé, rebranchez le faisceau de câblage et le câble d'antenne du récepteur au module ECU du système TPMS.
32. Remettez le pare-chocs avant en place. Reportez-vous à la Section 31.02, sujet 100 dans le *manuel d'atelier du véhicule (en anglais)* pour obtenir des instructions.
33. Rebranchez la batterie, puis mettez le contact. Patientez 10 secondes, puis suivez les invites DTNA_ECUSwap et appuyez sur OK. Continuez à suivre les invites pour transférer la configuration au nouveau module ECU du système TPMS. Lorsque l'opération est terminée, le message suivant s'affiche : « ECU Configuration has been successfully transferred. » (La configuration du module ECU a été transférée avec succès)

REMARQUE : La lecture des capteurs du système TPMS peut prendre plusieurs minutes après que le contact a été coupé puis remis ou après le raccordement de la batterie. Coupez le contact, puis déconnectez votre ordinateur.

34. Remettez la clé de contact en position ON (Contact mis), puis vérifiez que les valeurs des capteurs du système TPMS sont bien affichées. Utilisez les boutons de gauche sur le volant de direction pour accéder à l'écran du système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) sur le bloc d'instruments commun ICUC. Reportez-vous à la **figure 6** . La pression de gonflage des pneus de chaque essieu configuré doit être affichée.

Juillet 2019

FL780AB

NHTSA n° 18V-491

Transport Canada n° 2018-387

DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ



Fig. 6, Écran du système de surveillance de la pression des pneus sur l'ICUC

35. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259). Écrivez le numéro de rappel, FL780, sur un autocollant de parachèvement (Formulaire WAR260) et l'apposer sur l'étiquette de base pour indiquer que le rappel a été effectué.

